

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 27 octobre 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	13	16

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Présents : **Malika BOUMAZA, Pascal CARILLON, Catherine CHARVOT, Adeline COLLIN, Eric GNAEGI, Damien HUGOT, Rémi JOHNSON, Jacques MANNEQUIN, Christophe PEREIRA, Daniel PESENTI, Anne ROGER, Marie-Hélène TRESSOU, Bénédicte VERHECKE.**

Date de convocation
21 octobre 2022

Absents : **Denis LAPOTRE, Anne-Sophie MANDELLI, Sébastien MAYEUR.**

Date d'affichage du procès-verbal
28 octobre 2022

Représentés : **Joëlle GROSSET, Aurore MARNOT, David MARNOT.**

Monsieur Malika BOUMAZA a été nommée secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION DU RESEAU ELECTRIQUE (HAUTE TENSION) – BAS DES GRANDS CHAMPS :

N° de délibération : 2022_40

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	16	16	0	0	0

Suite à une modification du réseau électrique (Haute Tension), l'entreprise TOPO Etudes chargés par ENEDIS, doit poser un câble Haute Tension en souterrain sur 3 mètres sur la parcelle cadastrée n°19 section AO dont la commune est propriétaire. Ces travaux sont entièrement à la charge d'ENEDIS.

L'indemnité unique et forfaitaire de cette servitude serait de 20 €

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Accepte cette servitude et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marie-Hélène TRESSOU, maire



MARIE-HELENE TRESSOU
2022.10.28 12:01:55 +0200
Ref:20221028_114442_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Marie-Hélène TRESSOU